

Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales portant sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel dit « Extension du parc d'activités économiques Le Haut du Sud » à TINTIGNY

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Extension du parc d'activités économiques existant en reconfigurant une zone d'activité économique mixte actuelle tout en assurant un développement harmonieux des fonctions voisines et une transition adéquate avec le milieu environnant.
<u>Localisation</u> :	le long de la RN83 à hauteur du hameau de Landin
<u>Demandeur</u> :	commune de Tintigny

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	13 juin 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 50 §2 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	Ampleur et précision des informations que le rapport sur les incidences environnementales doit contenir

AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de PCAR dit « Extension du parc d'activités économiques Le Haut du Sud » à TINTIGNY.

Elle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales est conforme à l'article 50 § 2 du CWATUP et que les analyses complémentaires reprises dans le projet sont opportunes.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président